

Zaventem, 4 mars 2015

Communiqué de presse

Dossier « Pension Police » :

***Le SLFP Police ne participera jamais à une
escroquerie en chantant
« Tout va très bien Mme la Marquise » !***

Une réunion du Comité de négociation (CNSP) a eu lieu aujourd'hui. Comme annoncé, le SLFP Police n'a pas participé à cette « négociation » vu le fait qu'on ne tient aucun compte de notre revendication ESSENTIELLE, à savoir la restauration des droits annulés, une solution ad hoc pour les officiers, un âge avancé futur de maximum 58 ans, et alors qu'à la vérité, on ballade littéralement les membres du personnel en leur faisant des promesses creuses.

Hier soir, nous avons encore une fois été invités à participer à une bilatérale. Nous y avons une nouvelle fois réitéré notre revendication. Et nous avons clairement démontré à l'autorité que la proposition sur la table - qui est un réel abandon de la grande majorité des membres du personnel et qui représente un sacrifice financier pour les rares bénéficiaires – était inacceptable.

Nous avons aussi clairement énoncé que nous étions prêts à revenir à la table de négociation si l'on nous soumet des textes qui répondent à notre revendication et apportent une sécurité juridique à TOUS les membres du personnel.

Quelles sont les « avancées » de cet après-midi de négociation :

- Le ministre se dit prêt à réduire la perte financière (il y en avait donc bien une) ;
- On pourrait demander ce « congé préalable à la pension » (notez le changement de dénomination) 6 mois avant plutôt que seulement 3 mois avant ;
- Alors que certains prétendent que les simulations produites par le SLFP Police sont incorrectes, « on » admet maintenant que la retenue pour la cotisation FPS (Fonds de Pension de Survie de 7,5 %) ne serait pas appliquée (tandis que les simulations SLFP Police en tiennent compte correctement) de manière telle que la perte sera donc moindre qu'annoncée par le SLFP Police MAAAAAIS ... cela signifie que ces années-là ne seront pas prises en compte pour le calcul de la pension. La manière dont l'ancienneté sera construite pour ce calcul est d'ailleurs assez opaque et donc : méfiance. Ainsi, la dénomination originelle « absence pour non-activité rémunérée » serait changée en « congé



préalable à la pension ». Et ce simple changement n'est-il pas la démonstration que le SLFP Police n'avait pas tort ?

- Le ministre veut une rapide publication de l'article 88/1 (anciennement 90) et va faire le nécessaire via le Parlement (pourquoi ne l'avait-il déjà pas fait ?) ;
- Le ministre veut s'engager à aller demander un mandat au Kern – au sujet des **34.000** autres collègues abandonnés pour le moment – afin que les membres du corps opérationnel soient automatiquement reconnus comme « métier lourd ». MAAAAIS ... il ne peut pas s'engager sur l'âge avancé qui sera collé à cette reconnaissance (voyez quatre paragraphes plus bas).

Il y a donc bien quelques petites adaptations, et quelques rares engagements pris. Mais il faut rester prudent à ce dernier sujet car quels seront les engagements réellement exécutés ? Nous rappelons l'engagement inscrit dans le protocole d'accord sectoriel 2010 – par lequel les officiers bénéficieraient d'un régime favorable à 58 ans – et qui n'a jamais été concrétisé ! La parole donnée est la parole donnée pourtant ! En ce qui nous concerne, la réponse est oui.

Nous sommes aussi très curieux de voir la construction de bric et de broc qu'on mettra (futur incertain) pour diminuer voire annihiler la perte financière liée à ce « traitement d'attente » et pour néanmoins permettre la prise en compte de ces années-là pour le calcul de la pension.

Quant au dispositif « emploi adapté », il n'offre pas de garanties suffisantes pour les membres du personnel même. Mais il n'offre pas non plus de garantie à l'égard de la pérennité des emplois CaLog.

L'engagement à aller demander au Kern la reconnaissance « métier lourd » est un signal positif, mais cela n'est en rien une garantie de la réelle reconnaissance de la spécificité et de la dangerosité de l'emploi de policier. Et il faut savoir que ce gouvernement va imposer 60 ans comme âge avancé pour les métiers lourds ... et plus 58 ans !

Certains prétendent que « les absents ont toujours tort » ... mais c'est le temps qui le détermine !

Le SLFP Police ne peut pas s'inscrire – en tant qu'organisation syndicale responsable – dans un projet qui n'emporte dans ses effets qu'une partie du personnel et qui n'offre aucune garantie sur l'avenir par un statut « en régime » bétonné.

**NOUS NOUS BATTONS POUR TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL ET
JAMAIS NOUS NE PARTICIPERONS A UNE ESCROQUERIE EN
CHANTANT « TOUT VA BIEN Mme LA MARQUISE ... » !**

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

